

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni le Mercredi 25 février 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente à Frontenex, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

53 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET

GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Claudie LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean- Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Objet : Habitat – Mise en place d’une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat pour une Copropriété Dégradée (OPAH CD) – Abrogation de la délibération du 18 décembre 2025

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d’Agglomération Arlysère est compétente en matière d’équilibre social de l’Habitat.

Vu l’article L.5111-4 et les articles L.5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l’étude de cadrage des copropriétés de 2016 démontrant des indices de fragilité pour la copropriété Les Acacias située à Albertville,

Vu l’étude pré-opérationnelle réalisée sur la copropriété Les Acacias en 2018, confirmant les besoins d’intervention pour cette copropriété en difficultés, située en limite le QPV des Tours Sainte Thérèse,

Vu l’OPAH 2022-2025, incluant le suivi-animation de la copropriété Les Acacias,

Vu l’évolution du contexte réglementaire, supprimant les OPAH au profit des Pactes territoriaux, sauf pour les copropriétés dégradées ou les OPAH Copropriétés Dégradées restent réglementaire valables,

Vu le besoin de poursuivre l’accompagnement de la copropriété Dégradée Les Acacias située à Albertville, qui va entrer dans la phase travaux,

Vu les échanges menés avec les services de l’Agence Nationale de l’Habitat (ANAH),

La mise en place d’une OPAH-CD permet d’accompagner les copropriétés fragiles ou en difficulté, d’améliorer la qualité du parc privé, de lutter contre l’habitat indigne et de dynamiser le territoire.

La copropriété les Acacias, située à Albertville, a fait l’objet d’un accompagnement lors de la précédente OPAH. L’OPAH 3 arrivera à son terme le 31/12/2025.

Toutefois, il est nécessaire de poursuivre l’accompagnement social, technique et financier de la copropriété qui entre en phase travaux d’ici juin 2026 ainsi qu’un suivi post-réception de travaux pendant 2 ans.

Afin de poursuivre cet accompagnement et pour bénéficier d’un financement de l’ANAH, il est nécessaire de mettre en œuvre une OPAH-CD spécifique pour les Acacias.

La réalisation de cette opération nécessite un engagement pluriannuel sur une durée de 3 ans pour un montant d’ingénierie estimé à 30 000 € HT.

Cet accompagnement sera attribué à un prestataire dans le cadre d’un marché public.

François RIEU se déporte du vote de la délibération et des débats préalables.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **abroge la délibération n° 02 du 18 décembre 2025 ;**
- **approuve la mise en place d’une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat – Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) pour une durée de 3 ans, pour la copropriété les Acacias, située sur Albertville ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les financements les plus élevés possibles auprès de l’Agence Nationale de l’Habitat (ANAH) ;**
- **autorise M. le Président ou à défaut son représentant, à lancer la consultation d’un prestataire qui sera en charge du suivi-animation de cette opération ;**

- **autorise M. le Président ou à défaut son représentant, à signer tout document, convention, avenant ou pièce administrative nécessaire à la mise en œuvre de l'opération ;**
- **dit que les crédits sont inscrits au budget.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

